AH.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-101 DU 20 MARS 1998

Portant ratification de la convention de financement signée le 17 mars 1997 entre le Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du conseil de l'entente (FEGECE) et la République du Bénin dans le cadre du projet vivrier Savè-Ouessè.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 98-008 portant autorisation de ratification de la convention de financement signée le 17 mars 1997 entre le Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du conseil de l'entente (FEGECE) et la République du Bénin dans le cadre du projet vivrier Savè-Ouessè ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er : Est ratifiée la convention de financement signée le 17 mars 1997 entre le Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du conseil de l'entente (FEGECE) et la République du Bénin dans le cadre du projet vivrier Savè-Ouessè et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

.../...

Fait à Cotonou, le 20 MARS 1998

Par le Président de la République,
Chef de l' Etat,
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre du Développement
rural,

Jérome SACCA KINA.-

le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDR 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DCF-DGTCP-DGBM-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.